







Informations communales

* Inscriptions scolaires *

Les pré-inscriptions à l'école pour les enfants nés en 2009 ou nouvellement domiciliés à Saint-Cassien peuvent se faire dès aujourd'hui en mairie. Munissez-vous du livret de famille et d'un justificatif de domicile. L'inscription définitive se fera auprès de Mme Combet, directrice d'école, à partir du 23 avril (avec l'autorisation de pré-inscription et le carnet de santé).

* Site internet *

Comme nous vous l'avions annoncé sur le bulletin municipal de janvier, le site internet « www.saint-cassien.fr » sera opérationnel à partir du 1^{er} mai 2012.

Les entreprises, ayant leur siège social à Saint-Cassien et désirant apparaître dans la rubrique « vie économique » de ce site, doivent se faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

* SAMEDI 17 MARS : NETTOYAGE DE PRINTEMPS *

Nous donnons rendez-vous à toute la population Saint-cassinoise pour notre traditionnelle journée de l'environnement, <u>samedi 17 mars à 8 heures</u>, derrière la mairie.

L'accueil se fait toujours, de bonne heure et de bonne humeur, avec le café ou le petit blanc. N'oubliez pas de vous munir de bottes et de gants !



* A propos du Tour de France *

Le Tour de France traverse cette année notre village le **VENDREDI 13 JUILLET**. Quelques projets sont déjà en cours (parking, accès, animations...) pour assister à cet évènement dans une ambiance très conviviale!

Toutes les idées sont bonnes à prendre.

N'hésitez pas à prendre contact avec Christine Festaz au Tél: 04 76 65 63 45

Nouvelles règles d'urbanisme : ce qui change en 2012

A compter du 1^{er} mars, le Code de l'Urbanisme à modifier certaines formalités: création d'une surface de « plancher », qui se substitue à la surface hors œuvre nette ou brute (SHON ou SHOB), création de la taxe d'aménagement qui se substitue à la taxe locale d'équipement. Ceci s'inscrit dans la suite directe des actions du Grenelle de l'environnement.

Vous avez des projets, même minimes,... n'hésitez pas, avant de commencer, à vous renseigner à la mairie, qui reste à votre entière disposition.

Quelques petits rappels de bon sens

<u>Brûlage des déchets végétaux</u>: L'article L 541-1 du Code de l'Environnement et l'article 84-1 du Règlement Sanitaire Départemental interdisent le brûlage des déchets végétaux... Utilisez les déchetteries ou pensez au compostage...

Elagage: les arbres, leurs branches et racines doivent être coupés à l'aplomb des limites des voies publiques, à la diligence des propriétaires. Les haies doivent être conduites de manière à ce que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle- ci.

<u>Utilisation des appareils sonores</u> :

Les travaux de bricolage ou jardinage susceptibles de causer une gêne du fait de leur intensité sonore ne sont autorisés que :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- les samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Informations de la CAPV

Déchetterie :

Pour les déchets d'amiante, la benne de La Buisse n'est plus en service pour des raisons de normes règlementaires. Il faut désormais se rapprocher d'une entreprise privée.

La collecte des déchets

Le règlement en vigueur précise : « les bacs doivent être sortis entre 20 h et 4 h si la collecte est effectuée le matin, et entre 6 h et 11 h si celle-ci est effectuée l'après-midi. Les bacs doivent être rentrés <u>dans les propriétés privées</u> dans les meilleurs délais après le passage des véhicules de collecte et au plus tard dans les 24 h »

Des aides pour rénover votre logement :

Si vous êtes propriétaire d'un logement qui nécessite des travaux ou si vous avez un projet de réhabilitation, la CAPV met à votre disposition un service gratuit de conseil et d'aide ainsi qu'une aide financière à la réalisation des travaux. Une permanence gratuite a lieu à la CAPV deux vendredi par mois, de 14H à 17H, sur RDV.

Renseignements: URBANIS au 04 79 33 21 49 ou chambery@urbanis.fr

Lien Bleu:

C'est un guichet unique d'information, d'accueil, d'orientation pour les personnes âgées de plus de 60 ans, pour les personnes handicapées, mais aussi pour les familles en recherche de service d'aide à domicile. Il répondra à toutes vos questions (aide au montage de dossiers, listes d'établissements, clubs de loisirs ...)
Tél au 04 76 32 74 57 ou sur RDV à Ecocité, 740 Bld du Guillon à Coublevie.

Information diverse

Permanences Union Fédérale des Consommateurs : QUE CHOISIR

Une association locale est située à Voiron pour vous informer sur vos droits et vous aide aussi à traiter vos litiges. Ce mouvement associatif indépendant, reconnu de défense de l'environnement, est au service des consommateurs.

Tél: 04 76 66 16 97 ou voiron@ufc-quechoisir.org

Village en Fête

18/03 Brioches de l'A.S.L

19/03 Cérémonie de l'AAC à 18H30 pour le 50ème anniversaire du Cessez le feu en Algérie en partenariat avec le Comité de la Sure. Venez nombreux.

31/03 Soirée SOU DES ECOLES : Concert avec « La Musique des Terres Froides »



22/04 1er TOUR DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

27 et 28/04 Vente de Fleurs SOU DES ECOLES06/05 2ème TOUR ELECTIONS PRESIDENTIELLES

20/03 Zenie Took ELECTIONS PRESIDENTIELLES

08/05 32 Doublettes 3ème et 4ème division AMICALE BOULES

08/05 Cérémonie AAC armistice de la 2ème guerre mondiale

15/05 AG ACCA

12/05 Animation BIBLIOTHEQUE

09/06 1er TOUR ELECTIONS LEGISLATIVES

15/06 AG ASL

17/06 2ème TOUR ELECTIONS LEGISLATIVES

17/06 Tournoi de football ASL

23/06 Spectacle Fin d'année ECOLES

24/06 V.T.T et Randonnée pédestre des Collines du X'COUNTRY-CLUB de Chartreuse

29/06 Kermesse SOU DES ECOLES

07/07 Concours de BOULES municipalité et associations
 22/07 Sortie Montagne A.S.L
 15/08 16 quadrettes 3^{ème} et 4^{ième} division AMICALE BOULES
 23/08 Voyage organisé par l'AAC (ouvert à tous)

